

Auch, le 6 juin 2022

Monsieur Marc FESNEAU  
Ministre de l'agriculture et de la  
souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07



**FRANCK  
MONTAUGÉ**

SENATEUR DU  
GERS

VICE-PRESIDENT  
DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES  
ECONOMIQUES

Monsieur le Ministre,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'attention que par votre venue vous avez portée à l'agriculture gersoise victime une nouvelle fois de manifestations climatiques dévastatrices.

Vous avez pu constater de visu l'ampleur des dégâts sur la vigne dont 5 000 hectares ont été touchés engendrant parfois, comme c'est le cas pour monsieur Vincent PIQUEMAL, une perte totale de récolte pour 2022. 30 000 hectares sièges d'autres cultures, céréalières notamment ont aussi été affectés. La plupart des exploitations aujourd'hui concernées avaient déjà été touchées très récemment, en 2021 pour le gel notamment.

Compte tenu des difficultés multiples à surmonter par les exploitants et les filières concernées, des mesures de soutien de trésorerie, à caractère fiscal et social, doivent être immédiatement prises.

Un plan partenarial d'urgence, mis en œuvre par l'État, doit permettre de faire face aux dépenses d'exploitation contraintes « normales » et à celles qui sont engendrées par les dégâts constatés.

Dans cet esprit et compte tenu du caractère répétitif des dégâts climatiques constatés au cours des dernières années, le régime des calamités agricoles doit être reconnu et activé par l'État.

Les délais de remboursement des PGE en cours devraient être étalés dans le temps et comme cela a été évoqué, une indexation des amortissements en cours sur les capacités à venir de production effective doit être étudiée.

Sur le volet assurances, la mise en application prochaine de la récente loi visant à développer l'assurance et les outils de gestion des risques en agriculture devra tenir compte dans son financement public et ses mécanismes d'indemnisation de l'inefficacité de la « moyenne olympique » dans le calcul des références de production.

C'est un point crucial que l'État devra prendre en compte tant que l'OMC ne tirera pas les conséquences de l'augmentation de fréquence des événements climatiques que connaissent les agricultures de départements comme le Gers et d'autres. La réussite du développement de l'assurance agricole passera sans aucun doute par ce préalable.

Enfin et sans prétendre à l'exhaustivité des dispositions pertinentes, les pertes de chiffre d'affaire à la commercialisation ou de clientèle, nationale ou à l'export, doivent faire l'objet de dispositions spécifiques de soutien ou d'autorisations adaptées. L'enjeu est ici de préserver le potentiel de commercialisation et d'image des filières, la filière viticole étant ici tout particulièrement exposée.

Je crois aussi nécessaire la prise en compte par l'État et ses partenaires locaux de la situation psychologique dans laquelle pourraient se trouver les hommes et les femmes victimes de manière répétée de la dégradation de leur outil de travail. Un dispositif spécifique d'accompagnement pourrait être, de manière préventive, activé en ce sens.

Je souhaite que dans des délais adaptés aux enjeux vitaux constatés vous puissiez donner une forme concrète à ces pistes de soutien aux exploitants concernés et je reste disponible pour tout échange utile en ce sens avec vous.

Veillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Franck MONTAUGÉ

Bien - vous

